



ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC

# AUDITION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC







ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC

# AUDITION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC



## LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DES INSTITUTIONS

---

### SECRETARIAT DE LA COMMISSION

Carolyne Paquette

### SERVICE DE LA RECHERCHE

Jules Racine St-Jacques

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la santé et des services sociaux, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M<sup>me</sup> Carolyne Paquette.

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722  
Sans frais : 1 866 337-8837

Courrier électronique : [ci@assnat.qc.ca](mailto:ci@assnat.qc.ca)

Ce document est mis en ligne dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : [assnat.qc.ca](http://assnat.qc.ca).

Dépôt légal – juin 2019  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN (Imprimé) : 978-2-550-84324-5  
ISBN (PDF) : 978-2-550-84325-2

## LES MEMBRES ET AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

---

M. Bachand (Richmond), président

M<sup>me</sup> Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), vice-présidente

M<sup>me</sup> Lachance (Bellechasse)

M. Lafrenière (Vachon)

M. Lamothe (Ungava)

M. LeBel (Rimouski)

M<sup>me</sup> Lecours (Les Plaines)

M. Lemieux (Saint-Jean)

M. Martel (Nicolet-Bécancour)

M. Ouellette (Chomedey)

M<sup>me</sup> Robitaille (Bourassa-Sauvé)

M. Tanguay (LaFontaine)

M<sup>me</sup> Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

M. Allaire (Maskinongé)

M. Caron (Portneuf)

M. Jacques (Mégantic)

M. Zanetti (Jean-Lesage)



# TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Synthèse de l'audition .....	2
Exposé du directeur général des élections .....	2
Bilan des activités .....	2
Modifications législatives recommandées .....	3
Partis politiques et Protection des renseignements personnels .....	4
Échanges entre la Commission et le Directeur général des élections .....	4
<i>Partis politiques et protection des renseignements personnels</i> : modalités d'application .....	4
Recrutement du personnel électoral .....	5
Réforme du mode scrutin .....	5
Modernisation du système électoral .....	6
Observations .....	6



# INTRODUCTION

Le 4 avril 2019, en vertu de l'article 294.1 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des institutions a décidé d'entendre Élections Québec sur ses orientations, ses activités et sa gestion. Plus précisément, les membres souhaitaient s'entretenir avec le directeur général des élections au sujet du rapport intitulé *Partis politiques et protection des renseignements personnels : exposé de la situation québécoise, perspectives comparées et recommandations*, déposé le 20 février 2019 à l'Assemblée nationale, de même que sur son rapport annuel de gestion 2017-2018.

Le 27 mai 2019, la Commission des institutions a entendu monsieur Pierre Reid, directeur général des élections, et des membres de son équipe: madame Catherine Lagacé, secrétaire générale, monsieur Jean-François Blanchet, directeur des opérations électorales et maître Lucie Fiset, directrice du financement politique et des affaires juridiques.

Le présent rapport rend compte des échanges entre les intervenants et la Commission et expose les observations et conclusions des membres.

# SYNTHÈSE DE L'AUDITION

## EXPOSÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le directeur général des élections fait le point sur ses activités depuis octobre 2017, date de son dernier passage devant la Commission des institutions. Il rappelle les modifications qu'il souhaite voir apporter à la *Loi électorale* et trace les grandes lignes de son rapport sur la protection des renseignements personnels.

### BILAN DES ACTIVITÉS

#### Bilan électoral

Deux élections générales ont eu lieu depuis la dernière audition d'Élections Québec à la Commission des institutions, dans les municipalités en 2017 et au palier provincial en 2018. Ayant recueilli la participation de seulement 66,5 % de l'électorat, ce dernier scrutin démontre qu'il faut poursuivre les efforts afin de favoriser l'exercice du droit de vote. À cet effet, le suffrage du 1<sup>er</sup> octobre 2018 a donné lieu à de belles réussites sur les plans de la formation du personnel électoral et de l'habilitation citoyenne. Il s'est cependant heurté à des difficultés informatiques. Le directeur général des élections assure les parlementaires qu'un plan sera mis en place pour garantir un service sans ralentissement ni interruption lors des prochaines élections.

#### Chantiers en cours

Plusieurs chantiers occupent présentement le personnel d'Élections Québec. Ainsi, à la demande de l'Assemblée nationale, l'organisation étudie les avantages et inconvénients d'un système de vote par Internet. Un rapport sur cette question sera déposé en juin 2020. Il apparaît aussi nécessaire de clarifier le rôle tenu par Élections Québec en soutien aux élections municipales. De la même manière, à l'approche des prochaines élections scolaires, prévues en novembre 2020, il importe de statuer sur leur tenue. Par ailleurs, l'implantation des élections générales à date fixe a incité Élections Québec à analyser l'effet de cette mesure sur les dépenses préélectorales, qui ne sont actuellement soumises à aucun plafond. Le directeur général des élections prévoit formuler des recommandations d'ici avril 2020 dans son rapport annuel sur le financement politique.

Enfin, depuis le 16 janvier 2019, Élections Québec participe aux travaux entourant la réforme du mode de scrutin. Récemment, le directeur général des élections a évalué à 30 mois le délai minimal pour mettre en place le système proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales envisagé par les partis représentés à l'Assemblée nationale.

## MODIFICATIONS LÉGISLATIVES RECOMMANDÉES

Comme l'affirme Élections Québec dans ses derniers rapports annuels de gestion, le système électoral québécois n'est plus adapté à la réalité contemporaine. Sa modernisation exige d'apporter d'importantes modifications à la *Loi électorale*.

### Organisation du travail

Afin de s'adapter au contexte socioéconomique et aux problèmes de recrutement du personnel électoral, le directeur général des élections propose d'abaisser à 16 ans l'âge minimal pour occuper un poste dans un bureau de vote. Il recommande d'abolir le deuxième poste de préposé à la liste électorale pour en confier les tâches au secrétaire du bureau de vote. Par ailleurs, le préposé à l'information et au maintien de l'ordre devrait exercer un rôle de supervision auprès du personnel électoral de chaque bureau de vote. Enfin, si les directeurs et les directrices du scrutin avaient l'entière responsabilité du recrutement du personnel électoral, sans recommandation des partis politiques autorisés, le processus serait simplifié.

### Optimisation des processus

Depuis l'instauration de la liste électorale permanente, il y a plus de vingt ans, sa mise à jour continue avec différents partenaires a contribué à réduire le taux de révision en période électorale. Il est donc maintenant envisageable d'écourter la période de révision et de revoir la composition des commissions de révision. Dans ce même esprit d'optimisation des processus, il serait pertinent « d'harmoniser » les différents modes de votation afin de faciliter l'exercice du droit de vote.

### Partielles à dates fixes

Le directeur général des élections reconnaît les « avantages indéniables » de la tenue d'élections générales à date fixe. Aussi, il recommande que ce principe soit étendu aux élections partielles. Il serait ainsi possible de réserver deux moments par année pour la tenue d'élections dans des circonscriptions laissées vacantes en cours de législature.

### Vitrine électorale

Enfin, le directeur général des élections propose de centraliser sur ses plateformes de communication les renseignements sur l'identité et le programme électoral de toutes les personnes candidates aux élections du Québec.

## PARTIS POLITIQUES ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les partis politiques du Québec ne sont pas assujettis aux lois protégeant les renseignements personnels. Cette exception préoccupe Élections Québec qui, depuis 2013, recommande une révision des lois électorales en cette matière. À l'instar de nombreux États démocratiques à travers le monde, les révélations autour du scandale Cambridge Analytica, ont remis en question la protection des renseignements personnels des citoyens et citoyennes au sein des partis politiques du Québec. Le rapport *Partis politiques et protection des renseignements personnels* dresse l'état de la question, offre une perspective comparative avec plusieurs autres législations et propose neuf recommandations pour encadrer la collecte et le traitement des renseignements personnels par les formations partisanes. Dans l'ensemble, ces recommandations tendent à conférer davantage de contrôle aux électeurs et électrices sur les données personnelles que collectent les partis à leur sujet. Toutefois, la question est vaste et mérite d'être approfondie avec toutes les parties prenantes, dont la Commission d'accès à l'information, avant de conduire à des modifications législatives. Dans son rapport, Élections Québec propose donc la tenue d'une commission spéciale sur l'encadrement des partis politiques à l'égard de la protection des renseignements personnels afin d'étudier les recommandations du directeur général des élections.

## ÉCHANGES ENTRE LA COMMISSION ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Plusieurs sujets nourrissent les échanges entre les membres de la Commission des institutions et le directeur général des élections. Il est notamment question des modalités d'application du rapport sur la protection des renseignements personnels, du recrutement du personnel électoral, de la réforme du mode de scrutin et, plus largement, des façons d'actualiser le système électoral québécois.

### *PARTIS POLITIQUES ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS* : MODALITÉS D'APPLICATION

Sensibles aux enjeux soulevés dans le rapport sur la protection des renseignements personnels, les membres invitent le directeur général des élections à préciser les modalités d'application de ses recommandations. Avec M. Reid, ils conviennent ainsi que le *Code civil* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* constitueraient les principales assises légales de l'encadrement recommandé. De même, ils estiment que la question doit être approfondie par une commission parlementaire avant de faire l'objet d'une réforme législative.

Si la gestion des renseignements par les partis était mieux encadrée, il pourrait être difficile de distinguer les informations personnelles rendues publiques qu'il est possible de consigner librement de celles qui font l'objet d'une protection légale. Aussi, la distinction entre protection des renseignements personnels et protection de la vie privée mériterait d'être éclaircie. Selon M. Reid, qui s'appuie en cela sur le modèle européen du *Règlement général sur la protection des données*, le consentement des électeurs et électrices devrait être obtenu à chaque étape du traitement de leurs renseignements, de la collecte à l'analyse, en passant par la communication.

Les parlementaires s'étonnent de voir que le rapport propose de retirer les mentions du sexe et de la date de naissance des électeurs et électrices de la liste électorale. Ces renseignements leur semblent pertinents pour mieux connaître le profil sociodémographique de l'électorat et ainsi communiquer plus efficacement avec lui. M. Reid admet que la décision d'appliquer, ou non, cette recommandation revient au législateur, mais rappelle que le Québec est la seule administration canadienne à inscrire ces données sur la liste électorale. Ils étaient jadis nécessaires pour identifier les électeurs et électrices le jour du vote, mais les pièces d'identité officielles avec adresse et photo ont rendu cette fonction caduque.

## RECRUTEMENT DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Dans son rapport annuel 2017-2018, Élections Québec recommande que les directeurs et directrices du scrutin soient entièrement autonomes dans l'embauche du personnel électoral. Les membres de la Commission des institutions décèlent dans cette mesure un risque pour l'impartialité du processus électoral. En l'absence de personnel recommandé par les principaux partis autorisés, qui s'assurera que le vote se déroule en toute équité? Pour le directeur général des élections, l'intégrité des directeurs et directrices du scrutin ne saurait être mise en doute. La proposition vise uniquement à simplifier la préparation du vote, alors que, l'instant d'une journée, Élections Québec devient l'un des plus importants employeurs du Québec. M. Reid rappelle que les directeurs et directrices du scrutin ont dû pourvoir 49 % des postes aux élections générales du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Cet effectif doit être recruté et formé en seulement 16 jours. Il importe donc de laisser plus de latitude aux directeurs et directrices du scrutin pour les aider à relever ce défi logistique.

## RÉFORME DU MODE SCRUTIN

Les membres demandent des précisions sur l'échéancier de mise en œuvre de la réforme du mode de scrutin annoncée. Le directeur général des élections estime que son équipe aura besoin de 30 à 42 mois à partir de l'adoption du projet de loi pour organiser la tenue des premières élections en mode proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales. Il faut compter au minimum un an pour réviser la carte électorale et deux ans et demi, en parallèle, pour modifier les systèmes et ajuster l'organisation

du vote. Si des consensus préalables peuvent bien accélérer la réalisation de ce vaste chantier, plusieurs délais demeurent incompressibles. Des experts avancent des délais plus courts, mais l'évaluation des travaux nécessaires à la réforme du mode de scrutin a été conduite de façon rigoureuse, en tenant compte de tous les paramètres actuels. Une telle réforme est un exercice trop important pour précipiter sa mise en œuvre. Ce serait exposer notre démocratie à des risques inutiles.

## MODERNISATION DU SYSTÈME ÉLECTORAL

Les parlementaires profitent de l'audition pour faire le suivi des observations formulées par la Commission des institutions dans le rapport de la dernière audition du Directeur général des élections<sup>1</sup>. Constatant que le travail sur les questions abordées par leurs prédécesseurs dans leurs remarques conclusives a peu avancé depuis le dépôt du rapport, les membres se questionnent sur la meilleure façon d'accompagner Élections Québec dans l'actualisation du processus électoral. Celui-ci leur apparaît quelque peu dépassé sous plusieurs facettes. Entièrement d'accord, M. Reid estime même que le système électoral se trouve à un « point critique ». La *Loi électorale* doit être modernisée afin d'intégrer les avancées technologiques dans cet exercice démocratique fondamental que sont les élections.

## OBSERVATIONS

Les membres s'estiment satisfaits de l'audition. Le directeur général des élections mène actuellement plusieurs grands dossiers et ils ont obtenu des éclaircissements à leur sujet de sa part. Les parlementaires partagent ses préoccupations sur l'encadrement des partis en matière de protection des renseignements personnels. Aussi, ils jugent nécessaire d'approfondir cette question.

Le retrait de la mention de la date de naissance et du sexe des électeurs et électrices de la liste électorale fournie aux partis politiques pourrait compromettre leur identification par ces derniers dans le cas où des personnes avec les mêmes noms et prénoms résideraient sur la même rue. En l'absence de ces données, Élections Québec devrait suggérer aux partis politiques une manière d'identifier individuellement les électeurs et électrices.

Élections Québec ne fournit pas un cadre d'utilisation clair à suivre pour les partis politiques quant à l'utilisation éthique des réseaux sociaux. Il serait pertinent qu'Élections Québec cerne les conditions optimales que devrait remplir un code d'éthique en la matière pour guider les partis dans la mise à jour de leurs instances internes.

---

<sup>1</sup> Commission des institutions, [Audition du Directeur général des élections du Québec – Observations et conclusion](#), Assemblée nationale du Québec, décembre 2017, p. 5-6.

Les membres jugent essentiel de maintenir la communication entre la Commission et Élections Québec. À cet effet, ils insistent pour que le directeur général des élections fasse rapport sur l'avancement de ses travaux au sujet des cinq observations formulées par la Commission des institutions à la suite de l'audition tenue le 17 octobre 2017.





**DIRECTION GÉNÉRALE  
DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES**

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3<sup>e</sup> étage, Bureau 3.15  
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722  
Télécopieur : 418 643-0248  
[commissions@assnat.qc.ca](mailto:commissions@assnat.qc.ca)